

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 73 (1934)
Heft: 48

Artikel: Le comte de Survillers
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-226108>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.01.2026

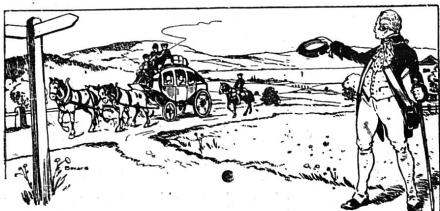
ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CONTEUR VAUDOIS

FONDÉ PAR L. MONNET ET H. RENOÜ

Journal de la Suisse romande paraissant le samedi



LE COMTE DE SURVILLERS

ERCREDI 28 novembre, M. le professeur Marius Perrin a fait avec beaucoup d'humour, une communication intéressante à la Société vaudoise d'histoire sur les réfugiés français, au commencement du XIX^e siècle, dans ce bon canton de Vaud où Genève refoulait ceux qu'elle ne voulait pas garder. Il a rappelé à cette occasion le séjour que fit à Prangins, sous le pseudonyme de comte de Survillers, Joseph, ex-roi d'Espagne, frère de Napoléon, et de son arrestation manquée.

A ce sujet, il nous paraît opportun de reproduire dans *son* Conteur un extrait de la brochure de Louis Monnet : *Au temps des diligences* (elle contenait le texte de conférences faites à Lausanne) où il est parlé d'une équipée des treize membres du Conseil d'Etat. Les journaux de l'époque n'en soufflant mot, ni les *Mémoires* de Muret. Le livre d'Eugène de Budé sur les *Bonaparte en Suisse*, pas davantage. Si Louis Monnet vivait encore, nous lui poserions la question : à quelle source avez-vous puisé, dans quelles archives particulières êtes-vous entré avant de romancer votre histoire ! Auriez-vous violé un secret d'Etat ?

L. M.

C'était en 1814, quelque temps après l'abdication de Napoléon 1^{er}. Tous les membres de la famille impériale avaient été exilés du territoire français par Louis XVIII. Le roi Joseph, entre autres, s'était réfugié au château de Prangins. Mais sa présence ici ne nous était guère favorable. Les puissances coalisées avaient l'œil sur nous, car ce prince était fortement accusé d'entretenir des rapports secrets avec l'île d'Elbe, où l'ex-empereur ne paraissait pas se plaire beaucoup.

L'année suivante (mai 1815), le retour inattendu de Napoléon, en France, vint tout à coup aggraver la situation générale. Aussi le Conseil d'Etat du canton de Vaud dut-il se décider à procéder à l'arrestation de l'illustre réfugié de Prangins, ex-roi d'Espagne. Elle fut fixée au 19 mars. Le Conseil d'Etat, alors composé de treize membres, voulut y assister en corps et l'exécuter avec toutes les prévenances et le tact que comportait la personnalité de celui qui en était l'objet.

A cette époque, le Conseil d'Etat possédait une énorme berline, véritable arche de Noé, destinée à ses courses administratives et qu'on remisait dans un local situé sous les salles du château, local servant aujourd'hui de bûcher. Ce véhicule avait de telles dimensions et faisait un si grand vacarme lorsqu'il roulait sur le pavé, qu'il était connu de tout le monde et ne pouvait sortir de sa remise sans être entouré d'une foule de curieux suivis de tous les enfants de la ville.

La longueur de la berline était encore aug-

mentée par un énorme coffre placé à l'arrière, destiné aux paperasses, au grand sceau de l'Etat et à quelques objets nécessaires aux cérémonies officielles. Sur ce coffre était le banc destiné à deux huissiers vêtus aux couleurs cantonales.

Le 19 mars, au matin, les treize membres du Conseil d'Etat se réunirent au château pour le départ. Le costume de ces messieurs était irréprochable : habit noir, culotte courte, bas de soie, souliers à boucles, élégant tricorne et queue poudrée. Tous se placèrent à l'aise dans la berline qui, traînée par quatre chevaux, dont M. Jules Perrin eût été jaloux, partit au galop, en imprimant à ses ressorts gigantesques un mouvement de haut en bas et de bas en haut qui berçait nos voyageurs on ne peut plus agréablement.

Douze chasseurs à cheval, chargés d'escorter le prince jusqu'à destination, suivaient à quelque distance.

Nos conseillers s'arrêtèrent à Rolle, à l'auberge de la Couronne, où le dîner avait été commandé la veille. L'étape fut longue. Ces messieurs, doués d'un excellent appétit, dinèrent comme des princes en voyage. Le rôti fut attaqué avec beaucoup d'entrain, et de nombreuses bouteilles furent sablées.

L'aubergiste ayant appris par leur conversation peu dissimulée, le but de leur course, prit la résolution subite de sauver le roi Joseph, dont il était un des admirateurs. — Disons en passant que ce prince était très aimé dans la contrée ; il avait des habitudes simples, des manières cordiales, un langage affable ; il s'entretenait fréquemment avec nos paysans, ouvrait largement sa bourse à l'indigence et occupait de nombreux travailleurs.

Ces quelques détails feront suffisamment comprendre la popularité dont jouissait, à la Côte, le frère de l'empereur, et pourquoi l'aubergiste de la Couronne voulait faciliter son évacuation.

Pour assurer la réussite de son projet, il prolongea autant que possible le dîner de nos conseillers, leur offrit les meilleurs vins de sa cave et accompagna la tasse de café d'une bouteille d'eau-de-cerises conservée depuis douze ans dans son cellier.

La conversation s'anima à tel point que nos honorables magistrats faillirent oublier le roi Joseph. Le cocher, qui dégustait un excellent petit blanc, tout en contant fleurette à la cuisinière, n'y songeait pas davantage.

Depuis longtemps déjà, l'aubergiste avait envoyé en toute hâte une estafette au roi Joseph pour le conjurer de partir immédiatement. Il avait ensuite dit à son domestique le gros Pierre : « *Va vite doutâ l'écrou d'onna ruva d'ellia grossa berline, tè deri prâo porquî.* » Et comme Pierre paraissait hésiter, le maître ajouta d'un ton sévère : « *Va lâi tè dio !... Tè vu fêrè vaire coumeint on reinvaissè, on gouvernemènt !* »

En bon et fidèle serviteur, le gros Pierre leva l'écrou.

Enfin, nos conseillers, l'œil brillant, la joue empourprée par un dîner copieux, se décidèrent à se remettre en route.

Le cocher fit claquer son fouet, et la berline partit bon train. A peine avait-elle dépassé les

dernières maisons de Rolle, que la roue quitta l'essieu. La berline se coucha sur son flanc gauche, et les treize conseillers d'Etat roulèrent dans le fossé. M. Bergier eut le nez fortement contusionné ; M. Pidou était tombé de tout son poids sur le tricorne de son collègue Muret, qui avait pris des formes fantastiques ; M. Clavel avait le pied sur la cadenette du colonel Sigismond de la Harpe, et les deux huissiers se débattaient dans un buisson d'églantier.

Cet incident ne contribua guère à la rapidité du voyage ; aussi, quand nos magistrats arrivèrent au château de Prangins, l'oiseau n'était plus au nid !



A L'ECOULA ET U CATSIMO

Patois de la Forclaz.

QUAND vint l'auton, per tsi no, qu'on a tot triflâ, réduit lou couertis, fé la campouâta, medja lou répâs et aréllia (*mis le bétail à la crèche*), lou z'infants, que ne fant pas mé fauta por fère lou pâtorets et allâ ein tsamp, dâivont tornâ à l'écoula. Lou z'ons, clliâu qu'âmont l'einstruction, sont tot conteints ; lou zâtres, clliâu qu'ânt la tête dura, fant la pota et s'embréiont, on delon matin, avoué ona mena d'enterrémeint.

Mon frâre étai justameint on de clliâu corps qu'âmont mé ona berresse (*brouette*) tiet on sa d'écoula et ona treint (*trident*) tiet ona plionma. On dzor qu'â se couellhie ein pllioreint que meint on vé, mon père li fâ :

— Te pliie te pas bin à l'écoula, mon Julon ?
— Oh ! na, fâi na.
— Et por tiet ?
— Pasque y li couellhie (*j'y attrape*) fam, fraid, sonno et mau.
— Eincorradze-té pi, mon valet, i t'atsétârâi onna balla Bibllia à la fâire de Tsalandaz.
— Y améri mé ona châida (*coin de fer pour fendre le bois*).

Lou gros, quemeint desâi le Robeli, dâivont allâ u catsimo, à la Tiura, iô Monsu le Menistre lâu duâitche la religion et lâu z'espâille que lou bons irant ein paradis et lou crouies ein einfer por li être retis tot vi. On coup, le premi dzor de catsimo, lou catetumènes, ein atteindeint le menistre tant min ein retard, se baillivont dza ona défrepenâie. Le Francillon u dragon té fot ona bournâie à l'Emile u syndic que tsit bâs contre ona fenêtra et passe on code dein ona dientsetta, juste u momeint io le menistre eintrâve.

Cice, que n'âve rein iu et rein'odzu, einterve :
— Mou z'einfants, vo z'allâ mé dre quâ fâ le mondo ?

— L'est mî, Monsu le menistre, li répond l'Emile tot épouâria, et que n'âve pas comprâi, mé i vo promette dé djamé le référe.

Quâtié mî apré, le dzor de la vesita, on dé conseiller eintervâve à ona pernattâ que n'âve pas l'air tant aôverta :
— Dis mé vâi, Caton, quemeint on dit dé cauqu'on qu'est posséda d'on démon ?
— ?...